Modalités et conditions générales des produits et services de BEAUCESANSFIL
Mise à jour : 02-2008

1. Objet

1.1 Société 9039-4255 QUÉBEC INC (ci-après « BEAUCESANSFIL ») s'engage à fournir au Client (ci-après « Client ») qui accepte les produits et services (ci-après «Services») convenus selon les modalités et conditions générales prévues ci-après, lesquelles peuvent être modifiées à l'occasion par BEAUCESANSFIL.
1.2 BEAUCESANSFIL fera les efforts raisonnables pour publier toute modification aux conditions générales des Services de BEAUCESANSFIL à l'adresse Internet www.beaucesansfil.com/modalites/, telle que modifiée régulièrement, (le «Site Web de BEAUCESANSFIL») avant la prise d'effet desdits amendements. Il vous incombe de consulter régulièrement le site Web de BEAUCESANSFIL pour être informé en temps utile desdits amendements. Si vous ne résiliez pas vos Services avant la date de prise d'effet de l'amendement, vous serez présumé avoir accepté toute modification.
1.3 Le tarif de BEAUCESANSFIL peut être consulté à l'adresse suivante http://www.beaucesansfil.com/ tarifs/.
1.4 Les modalités et conditions de services de BEAUCESANSFIL ainsi que les obligations relatives à la durée contractuelle sont disponibles à l'adresse suivante : www.beaucesansfil.com/modalités. Si vous désirez recevoir une copie papier des modalités et conditions de services de BEAUCESANSFIL ainsi que les obligations relatives à la durée contractuelle, veuillez contacter le service à la clientèle 418-228-6330.

2. Facturation

2.1 En contrepartie des Services fournis par BEAUCESANSFIL, le Client s'engage à défrayer les frais d'utilisation convenus. Toutes les taxes applicables sont ajoutées aux montants à payer et doivent être versées par le Client à BEAUCESANSFIL.
2.2 En utilisant une carte de crédit, un débit de compte bancaire ou une autre méthode de paiement, le Client autorise expressément BEAUCESANSFIL ou ses mandataires à porter tous les frais d'utilisation convenus à cette carte, ce compte ou cette autre méthode de paiement et cette autorisation demeurera en vigueur après la cessation du présent contrat jusqu'à ce que le Client ne doive aucuns frais en vertu des présentes. Si le Client utilise une carte de crédit, un débit de compte bancaire ou une autre méthode de paiement et que BEAUCESANSFIL ne reçoit pas le paiement de l'émetteur de la carte, de l'institution financière ou de leurs mandataires ou au moyen de l'autre méthode de paiement, selon le cas, le Client convient de payer tous les montants dus dès que BEAUCESANSFIL en fera la demande.
2.3 BEAUCESANSFIL se réserve le droit d'exiger que le Client fournisse un dépôt raisonnable et BEAUCESANSFIL peut, à sa seule discrétion, appliquer ce dépôt à toute somme impayée par le Client.
2.4 Des frais d'administration seront également facturés au Client pour tout chèque retourné pour provisions insuffisantes, pour chaque paiement préautorisé refusé par l'institution financière du Client ou pour chaque débit sur la carte de crédit du Client qui ne serait pas autorisé par l'institution émettrice.
2.5 Le Client autorise BEAUCESANSFIL à vérifier, avant et pendant la durée des Services, pour tout motif raisonnable, son dossier de crédit auprès des institutions pertinentes et autorise en tout temps les institutions financières et autres agences de renseignements à divulguer à BEAUCESANSFIL les renseignements sur son dossier de crédit. Le Client autorise également BEAUCESANSFIL à inscrire à son dossier- Client les renseignements de crédit qu'elle a obtenus.

3. Obligations du Client

3.1 Le Client s'engage à utiliser les Services fournis par BEAUCESANSFIL conformément aux directives et politiques d'utilisation de cette dernière.
3.2 La durée minimale du contrat pour les services de BEAUCESANSFIL est d'un mois à compter de la date de prestation de service, sauf dans les cas où des travaux spéciaux de construction s'imposent ou des montages spéciaux sont installés et que BEAUCESANSFIL a stipulé une période plus longue.
3.3 Les Services faisant l'objet du présent contrat sont strictement réservés à l'usage personnel du Client et des personnes à qui ce dernier donne accès et pour des fins résidentielles uniquement.
3.4 Le Client est l'unique responsable de l'utilisation des Services, y compris de tout usage frauduleux du Service jusqu'à ce que BEAUCESANSFIL soit avisé. Le Client s'engage également à indemniser BEAUCESANSFIL de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de l'utilisation inadéquate des Services de BEAUCESANSFIL.
3.5 Le Client a l'entière responsabilité de s'assurer que ses installations et équipements permettent d'utiliser les Services offerts par BEAUCESANSFIL de manière adéquate. Les exigences minimales pour permettre d'utiliser les Services offerts par BEAUCESANSFIL peuvent être modifiées à l'occasion, avec ou sans préavis, au gré de BEAUCESANSFIL.
3.6 Les Services de BEAUCESANSFIL se terminent au point de démarcation des Services chez le Client. Toute vérification effectuée par BEAUCESANSFIL pour un dérangement rapporté au centre de réparation est facturée au Client s'il est démontré que la cause du dérangement se situe au-delà du point de démarcation et n'est pas attribuable aux composantes du produit ou du service de BEAUCESANSFIL.
3.7 Il incombe par ailleurs au Client d'obtenir, à ses frais, tous les droits d'accès, autorisations et/ou consentements de tiers, dont notamment le consentement du locateur du Client ou du propriétaire de l'immeuble, nécessaires afin de permettre à BEAUCESANSFIL de faire l'installation et l'entretien des composantes du produit ou du service de BEAUCESANSFIL. Le Client s'engage à indemniser BEAUCESANSFIL de toute réclamation du locateur ou du propriétaire de l'immeuble relativement à l'installation ou à l'entretien des composantes du produit ou du service de BEAUCESANSFIL. Avant de pénétrer sur les lieux, BEAUCESANSFIL doit obtenir l'autorisation du Client, sauf en cas d'urgence ou lorsque BEAUCESANSFIL a obtenu une ordonnance judiciaire.

4. Limite de responsabilité

4.1 Il est expressément entendu et il est une condition essentielle du présent contrat, sans laquelle BEAUCESANSFIL ne l'aurait pas conclue, que BEAUCESANSFIL ne sera, en aucun cas, responsable des dommages subis par le Client ou par toute autre personne, sauf en cas de faute lourde de sa part.

5. Garantie

5.1 La seule obligation de BEAUCESANSFIL en vertu des présentes est de prendre les moyens raisonnables afin de fournir au Client les Services convenus. BEAUCESANSFIL ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu des Services.
5.2 Les Services sont assujettis à la disponibilité des installations et de l'équipement appropriés et, par conséquent, les Services ne sont pas tous disponibles partout.

6. Résiliation

6.1 BEAUCESANSFIL peut résilier le présent contrat et/ou n'est pas tenue de fournir un produit ou un service, pour tout motif raisonnable moyennant l'envoi d'un avis écrit au Client. BEAUCESANSFIL a alors le droit de reprendre possession immédiate de tout équipement installé chez le Client.
6.2 La qualification de l'accès local est un préalable à l'offre des Services de BEAUCESANSFIL. BEAUCESANSFIL déploie tous les efforts pour qualifier l'accès avant que la demande de service ne soit acceptée par le Client. Toutefois, il peut être déterminé lors de l'installation au site du Client, que l'accès local n'est pas conforme aux normes requises pour le service. Dans ce cas, la demande de service est fermée et toute somme déjà déboursée par le Client pour ce service lui est remise.
6.3 Advenant qu'une dégradation du service survienne après l'installation, même si l'accès local a été préalablement qualifié, BEAUCESANSFIL étudie la cause de la dégradation pour remédier à la situation. Advenant qu'aucune solution ne puisse être implantée pour remédier à la situation, le Client peut mettre fin au contrat, pour le site désigné, et ce, sans frais de résiliation.

7. Confidentialité

7.1 À moins que le Client ne donne son consentement exprès ou que la divulgation ne soit exigée par la loi, tous les renseignements que BEAUCESANSFIL détient au sujet du Client, à l'exception de son nom, de son adresse et de son numéro de téléphone inscrit, sont confidentiels, et BEAUCESANSFIL ne peut les communiquer à nul autre que :
7.1.1 le Client;
7.1.2 une personne qui, de l'avis raisonnable de BEAUCESANSFIL, cherche à obtenir les renseignements en qualité de mandataire du Client;
7.1.3 une autre compagnie de télécommunications, sous réserve que les renseignements soient requis aux fins de la prestation efficace et rentable des Services, que la divulgation se fasse à titre confidentiel et que les renseignements ne soient utilisés qu'à cette fin;
7.1.4 une compagnie qui s'occupe de fournir au Client des services reliés aux Services, sous réserve que les renseignements soient requis à cette fin, que la divulgation se fasse à titre confidentiel et que les renseignements ne soient utilisés qu'à cette fin;
7.1.5 un mandataire de la compagnie dont les services ont été retenus aux fins d'obtenir le règlement de l'état de compte du Client, sous réserve que les renseignements soient requis et ne soient utilisés qu'à cette fin.
7.2 Le consentement exprès peut être considéré comme donné par le Client lorsque celui-ci donne :
7.2.1 un consentement écrit;
7.2.2 une confirmation verbale vérifiée par un tiers indépendant;

7.2.3 une confirmation électronique au moyen d'un numéro sans frais d'interurbain;
7.2.4 une confirmation électronique par Internet;
7.2.5 un consentement verbal, lorsqu'un enregistrement audio du consentement est conservé par l'entreprise;
7.2.6 un consentement obtenu par d'autres méthodes, pourvu qu'une preuve documentaire soit créée de manière objective par le Client ou par un tiers indépendant.
7.3 Le Client reconnaît qu'il a lu l'engagement de BEAUCESANSFIL en matière de protection de la vie privée sur le Site Web de BEAUCESANSFIL (et les modifications dont il fait l'objet à l'occasion) et qu'il consent par les présentes à ce que BEAUCESANSFIL et ses mandataires recueillent, utilisent et divulguent les renseignements personnels du Client (qu'ils aient déjà été recueillis ou qu'ils le soient ultérieurement) aux fins indiquées dans ledit engagement .
7.4 Le Client reconnaît que le présent contrat doit demeurer strictement confidentiel et, à moins d'être tenu par la loi à en divulguer le contenu, il s'engage à ne pas en divulguer le contenu de quelque manière que ce soit à un tiers, quel qu'il soit, sans le consentement écrit de BEAUCESANSFIL.

8. Frais d'intérêt
8.1 Tous les frais sont payables dans les délais indiqués à la facture, ou si aucun délai n'y est indiqué, au plus tard dans les vingt (20) jours suivant la date de facturation.
8.2 Des frais d'intérêts seront imputés à tout compte en souffrance au taux d'intérêt prescrit par le CRTC pour les Services réglementés et est basé sur le taux préférentiel de la Banque du Canada. Ce taux s'établit à 1.5 % par mois, soit 18 % par année, plus un dollar (1,00 $) par mois. Ce taux est sujet à changement en fonction des fluctuations du taux préférentiel.

9. Cession
9.1 Le Client ne peut céder, ni transférer ou aliéner, en totalité ou en partie le présent contrat, sans le consentement écrit préalable de BEAUCESANSFIL.

10. Force majeure
10.1 BEAUCESANSFIL ne peut être tenue responsable dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat de tout retard ou manquement attribuable directement ou indirectement à l'une ou l'autre des causes suivantes :
10.1.1 incendie, inondation, séisme, éléments naturels ou épidémie;
10.1.2 émeutes, terrorisme, désordres civils, rébellions ou révolutions;
10.1.3 conflit de travail;
10.1.4 toute autre cause raisonnablement indépendante de la volonté de BEAUCESANSFIL; et est dispensée de l'exécution ou de l'observance de ses obligations pendant toute la durée du cas de force majeure et aussi longtemps que BEAUCESANSFIL n'est pas en mesure de recommencer à exécuter ou à observer ses obligations malgré des efforts raisonnables.

11. Lois applicables
11.1 Le présent contrat est régi et interprété conformément aux lois en vigueur dans la Province de Québec, Canada. Toute action en justice relative au présent contrat doit être soumise aux tribunaux ayant juridiction dans le district judiciaire de Beauce, province de Québec, à l'exclusion de toute autre district juridicaire.

12. CRTC
Pendant la durée du présent contrat, toute décision, tout avis ou toute ordonnance du CRTC ou de tous autres organismes de réglementation compétents trouvent application dans la mesure prévue, nonobstant les dispositions du présent contrat, y compris toute décision, tout avis ou toute ordonnance qui pourrait entraîner des modifications de prix.